

*Commune de Mézières-sous-Lavardin*

Extrait du registre des arrêtés du maire du 4 février 2025

N° 2025/5

Relatif à un débit de boisson

Le maire de la commune de Mézières-sous-Lavardin,

Vu la demande du 2 février 2025 formulée par l'association « comité des fêtes de Mézières-sous-Lavardin » ;

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales ;

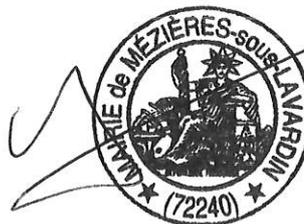
Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique ;

**Arrête :**

L'association « comité des fêtes de Mézières-sous-Lavardin » est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons relevant des groupes 1 à 3, le samedi 15 mars de 19h00 à 02h30 le dimanche 16 mars, à la salle des fêtes de la commune, à l'occasion de la soirée « repas dansant ».

Fait à Mézières-sous-Lavardin, le 4 février 2025

Le Maire,  
Killian Trucas



Diffusion :

- Publié sur le site internet communal